



Douane 2020

Cadre légal	Règlement (UE) N° 1294/2013 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2013 établissant un programme d'action pour les douanes dans l'UE (« Douane 2020 ») : https://www.europedirectpyrenees.eu/wp-content/uploads/Reglement_1294_2013_DOUANE_2014_2020-1.pdf
Durée programme	2014-2020
Budget	523 millions euros
Objectifs	<p>Objectif général : soutenir le fonctionnement et la modernisation de l'Union douanière afin de renforcer le marché intérieur grâce à une coopération entre les pays participants, leurs autorités douanières et leurs fonctionnaires.</p> <p>Objectif spécifique : aider les autorités douanières à protéger les intérêts financiers et économiques de l'Union et des États membres, y compris par la lutte contre la fraude et la protection des droits de propriété intellectuelle, à accroître la sécurité et la sûreté, à protéger les citoyens et l'environnement, à améliorer la capacité administrative des autorités douanières et à renforcer la compétitivité des entreprises européennes.</p>
Actions financées	<p>« Douane 2020 » soutient financièrement les actions suivantes :</p> <p>1- Actions conjointes</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Séminaires et ateliers; ✓ Groupes de projet constitués généralement d'un nombre limité de pays, opérationnels pendant une durée limitée pour poursuivre un objectif déterminé préalablement avec un résultat défini avec précision, y compris sur le plan de la coordination ou de l'analyse comparative; ✓ Visites de travail organisées par les pays participants pour permettre aux fonctionnaires d'acquérir ou d'approfondir des compétences ou des connaissances sur les questions douanières; pour les visites de travail organisées dans les pays tiers, seuls les frais de voyage et de séjour (hébergement et indemnité journalière) peuvent être pris en charge par le programme; ✓ Activités de suivi exercées par des équipes mixtes composées de fonctionnaires de la Commission et de fonctionnaires des pays participants, pour analyser les pratiques douanières, identifier les difficultés dans l'application de la réglementation et formuler, s'il y a lieu, des propositions pour adapter la réglementation et les méthodes de travail de l'Union; ✓ Équipes d'experts, c'est-à-dire des formes de coopération structurées, à caractère permanent ou non, mettant en commun des compétences pour effectuer des tâches dans des domaines spécifiques ou exercer des activités opérationnelles

Actions financées (suite)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Actions de renforcement des capacités et de soutien de l'administration douanière; ✓ Études; ✓ Actions de communication développées conjointement <p>2-Renforcement des capacités informatiques: développement, maintenance, fonctionnement et contrôle de la qualité des composants de l'Union des systèmes d'information européens visés à l'annexe II, section A (du règlement « Douane 2020 ») et des nouveaux systèmes d'information européens mis en place en vertu du droit de l'Union;</p> <p>3- Renforcement des compétences humaines: activités communes de formation visant à assurer les qualifications et connaissances professionnelles nécessaires dans le domaine douanier.</p>
Appels à propositions	<p>Appels à propositions de la DG « Fiscalité et Union douanière » : https://ec.europa.eu/taxation_customs/calls-tenders-grants-calls-expression-interest_en#heading_1</p> <p>Questions sur les marchés publics et subventions : https://ec.europa.eu/taxation_customs/calls-tenders-grants-calls-expression-interest_fr</p>
Documentation utile	<p>Programme de travail annuel 2019 « Douane 2020 » : https://www.europedirectpyrenees.eu/wp-content/uploads/wp_douane_2019.pdf</p> <p>Documents de référence : http://ec.europa.eu/taxation_customs/customs/cooperation_programmes/key_policies/index_fr.htm</p>
Contact européen	<p>DG « Fiscalité et Union douanière » (DG « TAXUD ») - COMMISSION EUROPEENNE</p> <p>Direction R – Ressources – Information et gestion des programmes Rue Joseph II 79 B-1049 Bruxelles</p> <p>Tél : +32 229-91111</p> <p>E-mail : TAXUD-Customs2020@ec.europa.eu .</p> <p>Web: https://ec.europa.eu/taxation_customs/customs_fr</p>
Contact national	<p>Ministère des Finances et des Comptes publics Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) 11, rue des deux Communes - 93558 Montreuil cedex</p> <p>Site web : http://www.douane.gouv.fr/</p> <p>Tél : 0811 20 44 44 / +33 1 72 40 78 50</p> <p>Service en ligne : http://www.douane.gouv.fr/contact-et-assistance/formulaire-infos-douane-service</p>
Contact Occitanie Pyrénées Méditerranée	<p>Pas de structure spécifique dédiée au programme en région. Contactez le Centre Europe Direct le plus proche de votre commune. carte interactive</p>
Date mise à jour	19 Juin 2019